



Code de conduite de KBR



Nous sommes
des personnes intègres



Table des matières

Un message de Stuart Bradie, Président-directeur général

2

Nous sommes des personnes intègres

3

Notre vision et nos valeurs

4

Notre Code de conduite

5

Nos responsabilités

6

Comment nous prenons nos décisions

7

Comment nous demandons de l'aide,
prenons la parole et posons des questions

8

Nous respectons l'anonymat et la confidentialité

9

Nous ne tolérons pas les représailles

9

Accorder de la valeur à chacun de nous

10

Nous veillons à la santé et à la sécurité
de nos employés et sous-traitants

11

Nous favorisons un lieu de travail respectueux

12

Tenir nos engagements avec Intégrité

14

Nous évitons les conflits d'intérêt

15

Nous empêchons la corruption et les pots-de-vin

17

Nous offrons et recevons des cadeaux
de courtoisie d'affaires de manière responsable

19

Nous conduisons les affaires
et le commerce international avec intégrité

20

Nous pratiquons une concurrence loyale

21

Nous faisons preuve d'honnêteté
dans nos affaires

22

Valoriser nos actifs essentiels

23

Nous protégeons la confidentialité
et les données personnelles

24

Nous protégeons notre réputation

25

Nous protégeons les informations
confidentielles et exclusives

26

Nous prévenons les délits d'initiés

27

Tenir nos engagements dans la transparence

28

Nous travaillons de manière éthique
et transparente avec les clients gouvernementaux

29

Nous travaillons de manière
éthique avec les fournisseurs et les tiers

30

Nous maintenons des registres
et des comptes exacts

31

Accorder de la valeur à nos communautés

32

Nous construisons un avenir durable

33

Nous respectons les droits humains

34

Nous nous engageons auprès
de nos communautés

35

Ressources et rapports

36



Stuart Bradie
PDG

Un message de Stuart Bradie, Président-directeur général

Chez KBR, nous nous sommes bâtis une excellente réputation en fournissant des solutions sur mesure à nos clients ; et nos employés se sont toujours efforcés d'être les meilleurs dans ce qu'ils font. Être à son meilleur c'est faire preuve d'intégrité. L'intégrité exige l'honnêteté, et l'honnêteté établit la confiance.

Notre Code de conduite (le « Code ») est essentiel à la manière dont nous, en tant qu'équipe d'équipes, interagissons avec le monde qui nous entoure et par conséquent essentiel à notre réussite. Le Code s'aligne sur nos valeurs « UN KBR » et, en particulier, « We are People of Integrity » (Nous sommes des personnes intègres) nous guide dans tout ce que nous faisons.

Le Code de KBR a été amélioré pour fournir à tous les employés des conseils pratiques pour les situations professionnelles quotidiennes. Notre Code fournit des orientations spécifiques qui s'appliquent à chacun d'entre nous, indépendamment de la division, de la région ou du service. Il est important que nous le respections dans le but de renforcer notre culture d'intégrité et de nous protéger, nous et l'entreprise.

Cependant, le Code ne couvre pas forcément toutes les situations, et c'est pourquoi nous devons être guidés par nos valeurs et, en particulier, par l'intégrité. Je m'engage sans réserve à promouvoir une culture dans laquelle les employés se sentent habilités à signaler toute préoccupation concernant une éventuelle inconduite ou des comportements contraires à notre Code et à nos valeurs, sans crainte de représailles, afin que tout problème puisse être traité rapidement.

Il peut arriver que vous ayez une question concernant certains problèmes de conformité ou d'éthique qui vous préoccupent. Veuillez demander des conseils ou des précisions à votre supérieur ou aux ressources énumérées dans notre Code. Le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique de KBR est l'une de ces ressources qui vous permet de communiquer avec l'Équipe chargée de l'Intégrité des affaires de manière confidentielle ou anonyme.

Je suis fier de KBR, de ses valeurs et du fait que Nous sommes des personnes intègres chaque jour. J'espère que nous continuerons tous à travailler ensemble en respectant les normes éthiques les plus strictes, afin de garantir la sécurité et la durabilité de nos activités, et nous soutenir mutuellement ainsi que nos clients, aujourd'hui et à l'avenir.

Nous sommes des personnes intègres

- Notre vision et nos valeurs
- Notre Code de conduite
- Nos responsabilités
- Comment nous prenons nos décisions
- Comment nous demandons de l'aide, prenons la parole et posons des questions
- Nous respectons l'anonymat et la confidentialité
- Nous ne tolérons pas les représailles

Notre vision et nos valeurs

Nous nous efforçons de créer un monde plus sûr, plus sécurisé et plus durable en réunissant les meilleurs et les plus brillants pour créer des technologies et des solutions qui aident nos clients à remplir leurs missions et objectifs les plus essentiels.

Nos valeurs constituent les principes essentiels et durables qui guident nos activités commerciales quotidiennes et nous définissent en tant qu'entreprise.

Nous attachons de l'importance à notre personnel

Notre personnel est au cœur de tout ce que nous faisons. Nous sommes déterminés à créer des environnements de travail diversifiés et inclusifs dans lesquels chaque membre de notre équipe se sent en sécurité, soutenu, respecté, digne de confiance et valorisé, et où chaque personne a la possibilité de se développer et d'atteindre son plein potentiel.

Nous tenons nos engagements

Nous sommes des partenaires de confiance pour nos clients. Nous sommes intransigeants dans notre engagement à fournir des solutions innovantes, de haute qualité et basées sur la technologie, ainsi qu'une valeur exceptionnelle et durable pour toutes nos parties prenantes, étayée par une solide discipline commerciale et opérationnelle.

Nous sommes des personnes intègres

Nous sommes des personnes de caractère, qui valorisent l'honnêteté, la confiance, le courage, l'équité, la prudence et la ténacité. Nous pensons que faire ce qui est correct pour la planète, les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, ainsi que pour notre personnel, est bon pour nos affaires. Nous ne sacrifions pas notre intégrité.



Nous donnons des moyens d'action

Nous offrons à notre personnel un objectif commun, les bons outils et une culture de soutien dont ils ont besoin pour être proactifs, s'adapter au changement et réussir. Nous leur faisons confiance pour être des décideurs indépendants qui n'ont pas peur de relever les défis et qui sont fiers de leur travail.

Nous sommes une équipe d'équipes

Nous avons la volonté de réussir, individuellement et en tant qu'entreprise, toutefois nous privilégions les réalisations de notre équipe d'équipes par rapport à nos réalisations individuelles. Notre concentration collective renforce notre excellence opérationnelle, alimente notre passion pour nos clients et fait de nous une entreprise meilleure, plus forte, plus efficace et plus efficiente. Nous sommes « UN KBR ».

Notre Code de conduite

Notre Code de conduite établit un ensemble de normes d'éthique et de principes juridiques pour toute personne qui travaille pour ou au nom de KBR. Nous exerçons nos activités en conformité avec notre Code et de toutes les lois en vigueur. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qui travaillent avec ou au nom de KBR qu'ils adhèrent à ces mêmes normes d'éthique.

Le Code sert de guide qui explique non seulement comment nous exerçons nos activités, mais aussi comment nous interagissons avec nos clients, nos communautés et les uns avec les autres.

Si nous n'agissons pas avec intégrité, nous n'agissons pas correctement !

Toute violation de ce Code ou de la loi est passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Lisez, comprenez et respectez notre Code. Participez à toutes les formations relatives à notre Code, et apprenez comment il s'applique à votre fonction chez KBR. En tant que « UN KBR », notre intégrité dépend de notre capacité à incarner notre Code.





Nos responsabilités

Il est de notre responsabilité à tous d'agir en conformité avec notre Code.

En tant qu'employés, nous :

- agissons de manière honnête et éthique dans toutes les transactions commerciales
- respectons toutes les lois en vigueur et le Code, ainsi que les politiques et procédures commerciales de KBR
- signalons immédiatement toute violation du Code à un supérieur, au [Service des ressources humaines](#), au [Service juridique](#), à l'[Équipe chargée de l'Intégrité des affaires](#) ou au service d'assistance téléphonique en matière d'éthique sur www.ethics.kbr.com
- demandons conseil à un supérieur ou au [Service juridique](#) en cas de problème éthique ou juridique, ou encore nous contactons le [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#), pour poser des questions sous la fonctionnalité Gestionnaire de questions

Les superviseurs ont des responsabilités supplémentaires. Ces responsabilités sont les suivantes :

- Donner l'exemple d'un comportement éthique
- Promouvoir une culture éthique et des décisions basées sur l'intégrité
- Encourager la communication ouverte et créer un environnement dans lequel les employés sont à l'aise pour parler de leurs préoccupations
- Apporter des conseils et commentaires en réponse à leurs questions et préoccupations
- Savoir quand signaler des violations, faire remonter les problèmes ou demander l'aide d'experts
- Vérifier qu'aucun employé ne fait l'objet de représailles après avoir signalé une violation potentielle du Code de conduite ou de la loi

Comment nous prenons nos décisions

Faire ce qui est correct n'est pas toujours facile ou évident. Le Code est un outil utile, mais il ne peut pas fournir une orientation pour chaque situation. Par conséquent, les décisions commerciales doivent toujours être prises sur la base de l'intégrité.



**Cliquez sur les réponses ci-dessous pour vous guider
dans la prise de décisions basées sur l'intégrité.**

**Cette conduite pourrait-elle violer des lois
ou des réglementations ?**

**Cette conduite respecte-t-elle notre Code,
nos politiques et nos procédures ?**

**Cette conduite s'aligne-t-elle sur les valeurs
de KBR et contribuera-t-elle au succès de notre
mission et à l'amélioration de notre réputation ?**

**Cette conduite pourrait-elle nuire à nos relations avec
les clients ou les partenaires commerciaux ?**

**Si cette conduite était divulguée, est-ce que cela
indiquerait que j'ai agi avec intégrité ?
Est-ce que je me sentirais à l'aise si cette
conduite était rendue publique ?**

Comment nous demandons de l'aide, prenons la parole et posons des questions

En tant que personnes intègres, nous sommes tenus de signaler toute violation suspectée du Code, et nous attendons des employés et des autres membres du personnel qu'ils prennent la parole pour signaler tout comportement non éthique et toute conduite qui ne respecte pas notre Code. Cela signifie qu'il faut parler de ses préoccupations, même si l'on n'est pas sûr d'avoir toutes les informations. Dans de nombreux cas, vous pouvez faire part de vos préoccupations à un supérieur, qui vous aidera à déterminer la meilleure marche à suivre.

Le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique de KBR est géré par une entreprise indépendante. Il est disponible 24 h/24, 7 j/7, en plusieurs langues. Le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique peut être utilisé par toute personne au sein ou en dehors de KBR pour faire un signalement confidentiel.

Le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique dispose d'une fonctionnalité « Gestionnaire de questions » qui nous permet de soumettre des questions à l'Équipe chargée de l'Intégrité des affaires ou de lui demander des précisions sur des problèmes de conformité ou d'éthique. Tout comme les signalements de violations potentielles, les questions ou les préoccupations peuvent être soumises au service d'assistance téléphonique en matière d'éthique de manière anonyme.

Chez KBR, vous pouvez contacter les ressources suivantes :

- Service d'assistance téléphonique en matière d'éthique (incluant la possibilité de rester anonyme)
 - Site Web :
 - www.ethics.kbr.com
 - Téléphone :
 - États-Unis : (800) 461-9330
 - Royaume-Uni : 0808 189 1053
 - Les numéros de téléphone à contacter dans tous les autres pays sont indiqués sur www.ethics.kbr.com
 - Envoyez le message « Report » (Signalement) par SMS au 832-479-1340 (disponible aux États-Unis uniquement)



- Le Directeur de l'Intégrité des affaires à l'adresse fhokbrcode@kbr.com
- Courrier à l'Équipe chargée de l'Intégrité des affaires :
 - P.O. Box 2464, Houston, TX 77252-2464 USA
- Un représentant approprié du [Service juridique](#), du [Service d'audit comptable](#), du [Service des ressources humaines](#), du [Service de la santé, sécurité, sûreté et environnement](#) ou un autre service lié à la conformité de KBR
- Votre superviseur ou supérieur
- Un membre de la haute direction



En savoir plus

[Questions fréquemment posées \(FAQ\) sur les signalements](#)

Nous respectons l'anonymat et la confidentialité

Vous pouvez signaler des préoccupations ou des violations suspectées du Code en toute confidentialité ou de manière anonyme. Des signalements anonymes peuvent être effectués auprès du [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#), qui est géré par un tiers indépendant. Si vous faites un signalement anonyme via le [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#), KBR ne connaîtra pas votre identité, mais pourra communiquer avec vous par le biais du système de messagerie. Si vous choisissez de rester anonyme, nous vous demandons de fournir suffisamment de détails et d'informations factuelles pour que nous puissions donner suite efficacement à votre demande.

Nous ne tolérons pas les représailles

Notre intégrité exige que nous prenions la parole. Nous n'exerçons jamais de représailles à l'encontre de ceux qui font part de leurs préoccupations en toute bonne foi. Notre personnel et nos équipes comptent sur la transparence et l'honnêteté pour faire le meilleur travail possible. Nous ne pouvons pas cultiver ces valeurs face à l'intimidation ou à d'autres répercussions négatives. De tels comportements ne sont pas tolérés sur nos lieux de travail et nous coopérons pleinement à toute enquête ou investigation concernant des allégations d'inconduite.

KBR ne tolère pas de représailles pour avoir signalé une violation potentielle du Code ou de la loi. KBR s'attend à ce que ces signalements soient faits en toute bonne foi. Cela ne signifie pas que l'auteur du signalement doit disposer de tous les faits ; il doit se sentir libre de poser des questions et de signaler tout problème préoccupant sans crainte de représailles. En revanche, les signalements effectués en connaissance de cause, ou qui sont faux ou malveillants, ne sont pas faits de bonne foi et peuvent constituer un motif de discipline.

Les représailles interdites peuvent inclure le harcèlement ou l'intimidation à l'encontre des employés ou d'autres personnes qui signalent des allégations d'inconduite ou encouragent les autres à faire ces signalements. Les représailles, quelles qu'elles soient, les efforts visant à décourager le signalement et la dissimulation de fautes ne sont pas conformes à nos valeurs et peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Aucune disposition du présent Code n'empêche les employés d'exercer leurs droits ou devoirs légaux de signaler à tout moment aux autorités gouvernementales compétentes d'éventuelles violations de la loi, sans avoir à les signaler à la Société ou à demander son autorisation préalable.





Accorder de la valeur à chacun de nous

- Nous veillons à la santé et à la sécurité de nos employés et sous-traitants
- Nous favorisons un lieu de travail respectueux

Nous veillons à la santé et à la sécurité de nos employés et sous-traitants

Le succès commercial de KBR dépend de sa capacité à améliorer continuellement la qualité de ses services, tout en protégeant la santé, la sûreté et la sécurité des personnes travaillant directement ou indirectement pour l'entreprise. Nous exigeons un engagement actif et une responsabilité envers la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement (HSSE) de la part de tous les employés et sous-traitants. Cet engagement est dans le meilleur intérêt de nos clients, employés, sous-traitants, parties prenantes et des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Comment nous veillons à la santé et à la sécurité de nos employés et sous-traitants

- Nous protégeons et nous nous efforçons d'améliorer la santé, la sûreté et la sécurité de nos employés et de nos sous-traitants à tout moment
- Nous éliminons les incidents grâce à une culture de « Zéro Nuisance »
- Nous répondons aux exigences spécifiques des clients et assurons leur satisfaction permanente
- Nous fixons des objectifs santé, sûreté, sécurité & environnement (SSSE), mesurons les résultats, évaluons et améliorons continuellement les processus et les services grâce à l'utilisation d'un système de gestion efficace
- La hiérarchie doit assumer un rôle de leader dans la communication de la politique et des procédures HSSE, leur mise en œuvre et la conformité à ces dernières
- Nous appliquons des compétences techniques à tous les aspects SSSE de l'ingénierie et de la conception
- Nous communiquons ouvertement avec les parties prenantes et veillons à ce qu'elles comprennent la politique, le programme et les procédures SSSE
- Nous reconnaissons les performances exceptionnelles en matière de SSSE



Objectif « Zéro Nuisance » et le Courage de prendre soin des autres

Chez KBR, nous sommes sincèrement convaincus que l'objectif « Zéro Nuisance » est réalisable. Nous croyons que tous les incidents qui surviennent sur le lieu de travail peuvent être évités. Notre [Processus de conversation sur le Courage de prendre soin des autres](#) permet de développer une conscience continue des comportements dangereux par l'observation, l'intervention et la conversation. L'objectif du [Processus de conversation sur le Courage de prendre soin des autres](#) est d'évaluer en permanence l'environnement de travail et de se concentrer sur les personnes et leurs actions.

Les comportements dangereux sont des comportements individuels qui peuvent entraîner un incident. Lorsqu'un comportement dangereux est observé, le [Processus de conversation sur le Courage de prendre soin des autres](#) exige que l'observateur prenne des mesures immédiates, non seulement pour corriger le comportement dangereux, mais aussi pour communiquer sa norme de sécurité personnelle. Il en résulte une compréhension du danger et un engagement en faveur de la sécurité de la part des personnes qui ont observé et participé au comportement dangereux.



En savoir plus
[Global HSSE](#)

Nous favorisons un lieu de travail respectueux

Parce que notre personnel est au cœur de tout ce que nous faisons, nous pensons que tous les employés doivent être traités avec dignité et respect. Cela implique de reconnaître les contributions des uns et des autres sur la base du mérite et d'offrir à chacun des chances égales de contribuer et de réussir chez KBR. Nous ne tolérons pas le harcèlement ou la discrimination de quelque nature que ce soit. Pour permettre à nos équipes de donner le meilleur d'elles-mêmes, nous maintenons des environnements de travail où les droits et les capacités de chacun sont respectés.

Comment nous favorisons un lieu de travail respectueux

- Nous traitons toujours les autres avec respect, que ce soit dans les relations avec les membres de l'équipe, nos clients ou nos partenaires commerciaux
- Nous sommes attentifs à la façon dont nos actions et nos paroles peuvent être perçues par les autres
- Nous ne pratiquons pas de discrimination ni de harcèlement basés sur les éléments suivants :
 - La race
 - La couleur
 - Les croyances religieuses
 - L'origine nationale ou l'ascendance
 - Le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre ou le statut transgenre
 - La situation de handicap physique ou mental
 - L'âge
 - Le statut d'ancien combattant ou de militaire
 - Les informations génétiques
 - Tout autre statut ou caractéristique protégé par la loi en vigueur
- Nous ne nous livrons jamais à des actes de harcèlement, d'intimidation ou de coercition de quelque manière que ce soit, y compris par des commentaires sexuels ou suggestifs, des menaces de violence, des mesures d'emploi défavorables ou des promesses de mesures d'emploi favorables
- Nous prenons toutes les décisions en matière de recrutement et de promotion sur la base du mérite et de l'équité
- Nous prenons la parole lorsque nous sommes confrontés à la discrimination, au harcèlement ou au manque de respect sur notre lieu de travail ou lorsque nous en prenons connaissance





Comprendre le harcèlement

Bien que le harcèlement puisse ne pas être intentionnel, il n'a pas lieu d'être. Ce qui importe, c'est la perception. Nous ne devons pas faire ou dire quelque chose que les autres pourraient percevoir comme offensant. Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes :

- Ce que nous disons ou écrivons, comme des remarques ou des insultes dégradantes ou offensantes, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui sont orientées vers la race, l'origine ethnique ou le sexe d'une personne, ainsi que des remarques ou des sollicitations à caractère sexuel, ou un langage menaçant ou abusif
- Ce que nous faisons, notamment les attouchements importuns ou le fait de bloquer le passage à quelqu'un
- Ce que nous affichons, comme des images ou des sites Web à caractère sexuel ou offensant ouverts sur un ordinateur de bureau
- Ce que nous communiquons via la messagerie électronique ou les réseaux sociaux

Apporter des réponses

Q J'ai récemment été engagée comme membre de l'équipe de développement stratégique. Pour mettre en place mon espace de travail, j'ai eu un entretien avec un assistant du service informatique interne qui s'appelle Sam. Pendant que Sam m'aidait à régler les paramètres de mon ordinateur, il a posé sa main sur ma cuisse. Je n'ai rien dit, et Sam a fini de configurer mon ordinateur. Je suis soulagée que l'incident soit passé, mais maintenant je suis anxieuse à l'idée de contacter à nouveau le service informatique si quelque chose doit être réparé ou mis à jour. Que dois-je faire ?

R Le comportement de Sam est inacceptable. Les attouchements inappropriés n'ont pas leur place dans un environnement de travail. Vous devez faire part de cette situation à votre supérieur, au [service des ressources humaines](#) ou à l'[Équipe chargée de l'Intégrité des affaires](#), ou la signaler au [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#).

Q Je viens de commencer à travailler chez KBR, et dans l'ensemble, je suis très enthousiaste. Malheureusement, un de mes collègues m'a mise très mal à l'aise. Lors de ma première réunion, j'ai remarqué qu'un collègue, Landon, semblait me dévisager. Plus tard dans la journée, j'ai reçu un e-mail de sa part. Dans ce même e-mail, il m'a dit qu'il avait cherché mon adresse électronique dans le répertoire de l'entreprise parce qu'il me trouvait belle. Apparemment, il a également retrouvé mes pages Instagram et Facebook, car j'ai trouvé des demandes de connexion de sa part sur les deux comptes lorsque je suis rentrée chez moi ce soir-là. Quand je l'ai vu le lendemain, je lui ai dit d'arrêter de m'envoyer des messages. Après cela, j'ai remarqué que je n'étais pas invitée à plusieurs réunions et que mes tâches avaient été réduites. Je n'ai pas la certitude que les problèmes au travail y soient liés. Que dois-je faire ?

R Dans la mesure où KBR prend le harcèlement et les représailles au sérieux, vous devez immédiatement discuter de votre situation avec un supérieur ou avec le [Service des ressources humaines](#), ou signaler le problème à l'[Équipe chargée de l'Intégrité des affaires](#), au [Service juridique](#) ou au [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#). Le problème sera traité et une enquête sera menée pour déterminer si une violation du Code ou d'une autre politique de KBR a eu lieu.

Tenir nos engagements avec Intégrité

- Nous évitons les conflits d'intérêt
- Nous luttons contre la corruption et les pots-de-vin
- Nous offrons et recevons des cadeaux de courtoisie d'affaires de manière responsable
- Nous conduisons les affaires et le commerce international avec intégrité
- Nous pratiquons une concurrence loyale
- Nous travaillons honnêtement

Nous évitons les Conflits d'intérêt

Comme nous faisons partie d'une équipe d'équipes, nous ne faisons jamais passer les intérêts personnels avant les intérêts supérieurs de KBR. Nous fournissons les meilleures solutions lorsque nous ne laissons pas les relations personnelles ou d'autres intérêts entraver notre prise de décision. Nous sommes honnêtes, éthiques et transparents dans le traitement des conflits d'intérêts réels ou potentiels. Même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut créer des risques pour la réputation de KBR et affecter le moral de notre personnel.

Comment nous évitons les conflits d'intérêts

- Nous prenons des décisions de manière objective et sans favoritisme
- Nous restons attentifs aux situations, relations ou activités qui pourraient affecter notre objectivité
- Nous divulguons rapidement tout conflit d'intérêts potentiel à un supérieur, au [Service juridique](#) ou à l'[Équipe chargée de l'Intégrité des affaires](#) ; la transparence est la clé des conflits d'intérêts potentiels
- Nous nous désengageons des décisions impliquant nos propres conflits d'intérêts potentiels
- Nous nous récusons de participer à l'embauche d'une personne proche ou de faire affaires avec elle
- Nous déclarons les participations financières qui peuvent entrer en conflit avec les intérêts de KBR
- Nous suivons toutes les procédures de signalement propres aux membres du conseil d'administration, au PDG et aux cadres supérieurs, ainsi qu'aux employés qui supervisent l'utilisation des fonds ou des actifs de KBR
- Nous utilisons des processus pour aider l'entreprise à éviter les conflits d'intérêts dans l'entreprise

Comprendre les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque nos associations ou intérêts personnels ne sont pas compatibles avec les meilleurs intérêts de KBR, ce qui peut influencer notre objectivité. Les conflits d'intérêts peuvent prendre plusieurs formes :

- Occuper une fonction en tant qu'administrateur ou consultant auprès d'une entité extérieure à KBR
- Détenir une participation financière chez un concurrent, un client ou un fournisseur potentiel
- Effectuer des transactions financières personnelles avec d'autres employés, fournisseurs ou partenaires commerciaux
- Avoir un deuxième emploi qui entre en conflit avec les intérêts de KBR ou qui nuit au rendement au travail
- Embaucher ou superviser un parent proche
- Faire des affaires pour KBR avec un fournisseur qui est un parent proche
- Avoir une relation amoureuse avec un collègue de travail, surtout s'il relève de vous



Des personnes intègres

En tant que personnes intègres qui accordent de l'importance à l'honnêteté, nous savons qu'il n'est pas nécessaire de dissimuler un conflit d'intérêts potentiel. Votre supérieur, le [Service juridique](#) et l'[Équipe chargée de l'Intégrité des affaires](#) sont tous disponibles pour vous conseiller. N'oubliez pas que même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut nuire à notre et à votre réputation. Divulquez toujours les conflits potentiels et demandez conseil si vous n'êtes pas sûr.

Choisir l'intégrité

Parfois, une opportunité peut présenter un conflit d'intérêts. L'opportunité peut se présenter pour vous seul ou pour KBR. Réfléchissez aux questions à droite pour déterminer si un conflit est susceptible de se produire.

Apporter des réponses

Q Je suis ingénieur chez KBR depuis douze ans. Mon équipe vient de franchir une étape importante, et j'aimerais lui donner une récompense. Je pense qu'un dîner en équipe serait parfait. Mon frère possède une entreprise de traiteur et peut fournir des repas pour de grands groupes. Puis-je lui parler de la possibilité d'être le traiteur pour notre dîner ?

R Non, cela pourrait créer un conflit d'intérêts. Nous ne pouvons pas utiliser notre poste chez KBR pour faire des affaires avec un membre de la famille proche, même si l'activité de ce membre de la famille n'est pas en concurrence avec la nôtre. Vous pouvez discuter de votre situation avec votre supérieur ou le [Service juridique](#). Si vous vous écarterez de toute décision concernant l'entreprise de votre frère, KBR pourrait envisager d'utiliser ses services de restauration pour de futurs événements.



En savoir plus

[Outside Business and Conflicts of Interest Form](#)

Cliquez sur une réponse à chacune des questions ci-dessous pour vous aider à déterminer s'il existe un conflit éventuel.

L'opportunité personnelle concerne-t-elle un fournisseur, un concurrent ou un partenaire commercial de KBR, ou relève-t-elle du même type d'activité que KBR ?

L'opportunité personnelle va-t-elle diminuer ou altérer votre capacité à exercer vos fonctions au sein de KBR ?

L'opportunité personnelle compromettrait-elle votre capacité à prendre des décisions commerciales objectives au nom de KBR ou vous ferait-elle entrer en concurrence avec KBR ?

Un membre de la famille est-il impliqué dans la présentation de l'opportunité à KBR ?

Auriez-vous du mal à prendre une décision commerciale objective au nom de KBR, ou les autres auraient-ils l'impression que toute décision n'est pas objective ?

Nous luttons contre la Corruption et les Pots-de-vin

Lorsque nous établissons et entretenons des relations commerciales, nous apportons toujours de la valeur avec intégrité. Nous interdisons d'offrir ou de recevoir des pots-de-vin ou des paiements irréguliers en toutes circonstances. La corruption nuit aux communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et peut entraîner des amendes importantes, voire des peines de prison. Elle peut également nuire à notre réputation. Indépendamment des coutumes ou des lois et peu importe où nous faisons affaires dans le monde, nous ne compromettons jamais nos valeurs. Notre intégrité restera constante au fur et à mesure de notre évolution.

Comment nous luttons contre la corruption et les pots-de-vin

- Nous n'effectuons ni ne proposons, n'autorisons ou n'acceptons jamais de paiements irréguliers, y compris des pots-de-vin, des dessous de table ou des rétributions
- Nous faisons preuve d'une grande prudence vis-à-vis des paiements irréguliers lorsque nous travaillons avec des fonctionnaires
- Nous effectuons une diligence de vérification appropriée pour déterminer le risque lié aux partenaires commerciaux potentiels, y compris les entités appartenant au gouvernement, avant de les engager
- Nous ne faisons jamais appel à un tiers pour effectuer un paiement que nous ne ferions pas nous-mêmes
- Nous signalons rapidement toute préoccupation concernant d'éventuels paiements irréguliers
- Nous n'effectuons jamais de paiements de facilitation ou d'accélération, c'est-à-dire des paiements à un fonctionnaire ou à un représentant du gouvernement dans le but d'accélérer ou de garantir l'exécution d'une action gouvernementale de routine non discrétionnaire
- Nous respectons toutes les politiques et procédures de lutte contre la corruption de KBR, notamment en ce qui concerne les exigences en matière d'approbation et de documentation pour certaines transactions



Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ou un paiement irrégulier ?

Un pot-de-vin ou un paiement irrégulier consiste à offrir, donner ou recevoir directement ou indirectement de l'argent, des cadeaux ou toute autre chose de valeur pour inciter quelqu'un à faire quelque chose d'irrégulier, d'illégal, en violation de son devoir, ou pour obtenir un avantage inapproprié.

Les pots-de-vin et les paiements irréguliers se présentent sous de nombreuses formes et peuvent inclure des éléments tangibles (cadeaux) et intangibles (promesses) en plus des transferts d'argent. Les paiements irréguliers peuvent survenir lorsqu'on traite avec des fonctionnaires étrangers, dans le cadre de la passation de marchés publics ou d'affaires commerciales. En cas de doute sur l'existence d'un paiement irrégulier, signalez votre préoccupation à un membre du [Service juridique](#) — notamment aux [Équipes chargées de la conformité à la lutte contre la corruption](#) et de [l'Intégrité des affaires](#) — ou au [service d'assistance téléphonique](#) en matière d'éthique.



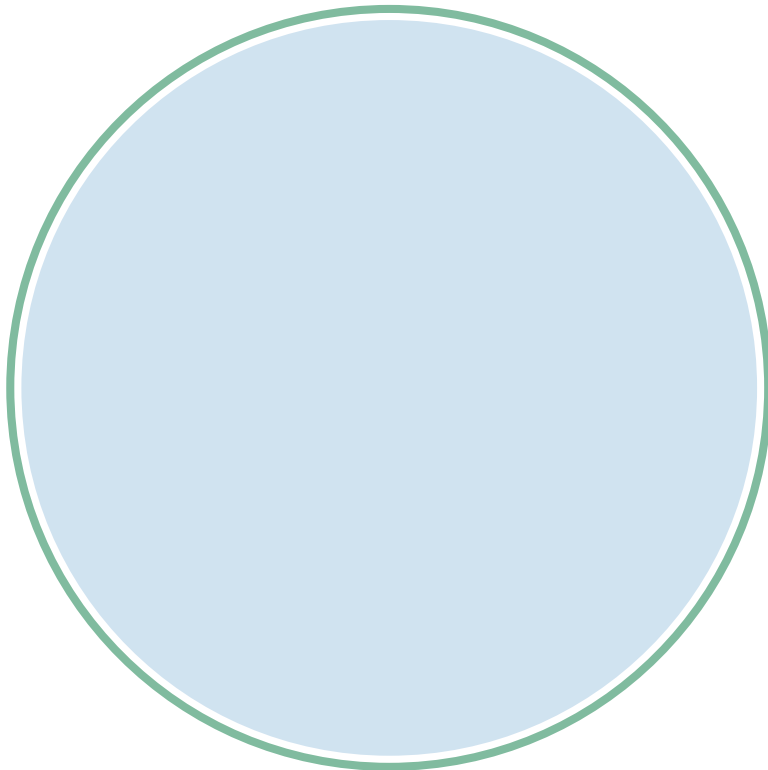
En savoir plus

[Anti-Corruption Compliance](#)

[Anti-Corruption Procedures](#)

Choisir l'intégrité

Cliquez sur chaque cercle pour en savoir plus sur les différents types de paiements irréguliers.



Nous offrons et recevons des marques de courtoisie de manière responsable

En tant que partenaires de confiance de nos clients, nous n'offrons ni ne recevons jamais de cadeaux ou d'autres marques de courtoisie pour influencer une décision commerciale. Même l'apparence d'une telle influence peut nuire à notre réputation. Bien que nous puissions parfois partager des marques de courtoisie dans le cadre normal des affaires et de l'établissement de relations, nous ne permettons jamais à celles-ci d'affecter notre jugement professionnel. Notre succès repose sur la valeur que nous apportons grâce à notre personnel, notre intégrité et nos solutions innovantes. Nous n'offrons ni n'acceptons jamais de marques de courtoisie inappropriées.

Comment nous offrons et recevons des marques de courtoisie de manière responsable

- Nous n'offrons jamais ou n'acceptons jamais des marques de courtoisie extravagantes ou fréquentes (par exemple, des cadeaux, des invitations, des voyages ou des divertissements) à ou de la part de tiers
- Nous n'offrons jamais ou n'acceptons jamais de cadeaux en espèces ou équivalents, comme des cartes-cadeaux
- Nous ne demandons jamais des marques de courtoisie à des tiers
- Nous n'acceptons jamais de marques de courtoisie de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel que nous sommes en train d'évaluer ou avec lequel nous négocions, car cela pourrait donner l'impression de l'existence d'une irrégularité
- Nous respectons les procédures de lutte contre la corruption de KBR, qui précisent les circonstances dans lesquelles des cadeaux, des invitations, des voyages ou des divertissements peuvent être offerts ou reçus, notamment les circonstances dans lesquelles nous pouvons offrir des marques de courtoisie aux fonctionnaires et aux représentants du gouvernement

Marques de courtoisie raisonnables et coutumières

Des repas d'affaires, des divertissements et des cadeaux raisonnables et coutumiers peuvent être offerts ou reçus, à condition que le cadeau ou l'offre ne donne pas l'impression de l'existence d'une irrégularité et qu'il soit conforme à nos procédures. Toutes ces activités doivent être signalées, approuvées et imputées aux dépenses conformément à nos procédures. En l'absence d'une procédure spécifique, la marque de courtoisie doit être signalée à un superviseur et approuvée à l'avance.

Apporter des réponses

Q

Je travaille au service des achats. Suis-je autorisé à accepter une invitation à un déjeuner d'affaires de la part d'un fournisseur ?

R

Ça dépend. Un déjeuner d'affaires est susceptible de constituer une marque de courtoisie raisonnable et coutumière. Cependant, en fonction de votre rôle dans le service des achats, dans lequel vous avez la possibilité d'influencer les adjudications, vous devez faire particulièrement attention. Vous devez toujours obtenir une approbation préalable et suivre les procédures de remboursement.

Les dispositions légales en matière de marques de courtoisie peuvent être plus strictes pour les contrats relevant des marchés publics que pour les contrats commerciaux. Nous devons respecter ces obligations lorsque nous travaillons dans le cadre de la passation de marchés publics.

Nous faisons affaires et commerçons au niveau international avec intégrité

KBR applique des normes élevées d'intégrité partout où nous faisons affaires, dans le monde entier. Faire affaires à l'international avec intégrité nous aide à créer un monde meilleur et plus sûr. Nous ne violons jamais les lois du commerce international, qui comprennent les lois sur l'exportation et l'importation, ainsi que les sanctions et les embargos. Ces lois peuvent varier en fonction du lieu, il nous incombe donc de les connaître et de les respecter. Le non-respect de ces lois peut entraîner une grave atteinte à la réputation, des amendes, voire une peine d'emprisonnement.

Comment nous faisons des affaires et du commerce international avec intégrité

- Nous ne faisons jamais d'affaires au-delà des frontières sans avoir pris connaissance des lois et réglementations commerciales
- Nous respectons toutes les lois et réglementations commerciales
- Nous déterminons si le partage de données techniques avec une personne étrangère entraînera une « exportation prévue »
- Nous nous assurons que nous avons obtenu toutes les licences d'exportation, les licences d'importation et autres autorisations obligatoires
- Nous respectons toutes les réglementations anti-boycott des États-Unis
- Nous respectons toutes les sanctions et autres restrictions commerciales imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du département du Trésor des États-Unis et par les autorités gouvernementales d'autres pays qui appliquent des sanctions
- Nous consultons le Bureau de conformité du commerce international du Service juridique de KBR pour obtenir des conseils sur toutes les questions liées aux échanges
- Nous respectons toutes les politiques et suivons les procédures de KBR en matière de commerce international



En savoir plus

[Export Compliance Manual](#)
[International Trade Compliance Office](#)

Nous pratiquons une concurrence loyale

Nous fournissons des solutions qui aident nos clients du monde entier à atteindre leurs objectifs les plus essentiels et nous gagnons nos contrats de manière équitable. Une concurrence ouverte et loyale nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes, ce qui nous amène à innover. Nous ne cherchons jamais à obtenir des avantages inéquitables sur le marché. Non seulement cela nuirait à nos relations avec nos clients et nos partenaires commerciaux, mais cela pourrait également entraîner de graves conséquences juridiques.

Comment nous pratiquons une concurrence loyale

- Nous respectons toutes les lois applicables en matière d'antitrust et de concurrence
- Nous ne discutons ni ne concluons jamais d'accord avec un concurrent en ce qui concerne :
 - Les prix
 - Les modalités de vente ou de service
 - La distribution
 - Les territoires
 - Les clients
- Nous demandons conseil au [Service juridique](#) de KBR avant tout échange d'informations avec des concurrents dans le cadre d'associations professionnelles ou de réunions sectorielles
- Nous ne faisons jamais de fausses déclarations sur les produits ou services de nos concurrents
- Nous signalons rapidement au [Service juridique](#) de KBR toute tentative visant à conclure un accord illégal avec des concurrents ou toute information sur les prix ou les offres que nous recevons d'un concurrent



Apporter des réponses

Q

Je travaille dans le service de développement commercial. Lors d'un récent salon professionnel, j'ai rencontré une ancienne collègue de travail qui travaille désormais pour un concurrent. Elle m'a invité à participer à une réunion distincte avec un groupe sectoriel qui souhaite échanger des processus métier et des métriques de performance à des fins d'évaluation comparative. Devrais-je assister à la réunion ?

R

Le partage des informations de KBR avec les concurrents peut violer les lois antitrust, même si l'objectif est d'établir des points de référence pour le secteur. Consultez le [Service juridique](#) avant de décider d'y assister.

Nous travaillons honnêtement

Nous n'avons pas peur de relever les défis, mais nous le faisons honnêtement. Nous instaurons et maintenons la confiance de nos clients et de nos partenaires commerciaux en représentant KBR de manière honnête. En tant qu'employés, nous avons également accès aux actifs que KBR a accumulés au cours de sa longue histoire. Nous utilisons ces actifs et ressources uniquement à des fins professionnelles. Toute utilisation négligente ou frauduleuse de nos actifs compromet notre capacité à donner le meilleur de nous-mêmes.

Comment nous travaillons honnêtement

- Nous fournissons des informations véridiques sur nos produits et services dans tous les documents de marketing
- Nous n'induisons jamais en erreur et ne vantons jamais exagérément les mérites de nos produits lors de négociations avec des clients ou des partenaires commerciaux
- Nous estimons avec précision tous les délais de mise en œuvre et communiquons honnêtement les changements
- Nous ne dénigrons jamais les concurrents lorsque nous mettons en avant nos solutions
- Nous utilisons les actifs de KBR, y compris les fonds, uniquement à des fins professionnelles
- Nous ne détournons jamais les fonds ou autres actifs de KBR
- Nous déclarons les dépenses et les heures travaillées de manière honnête et précise

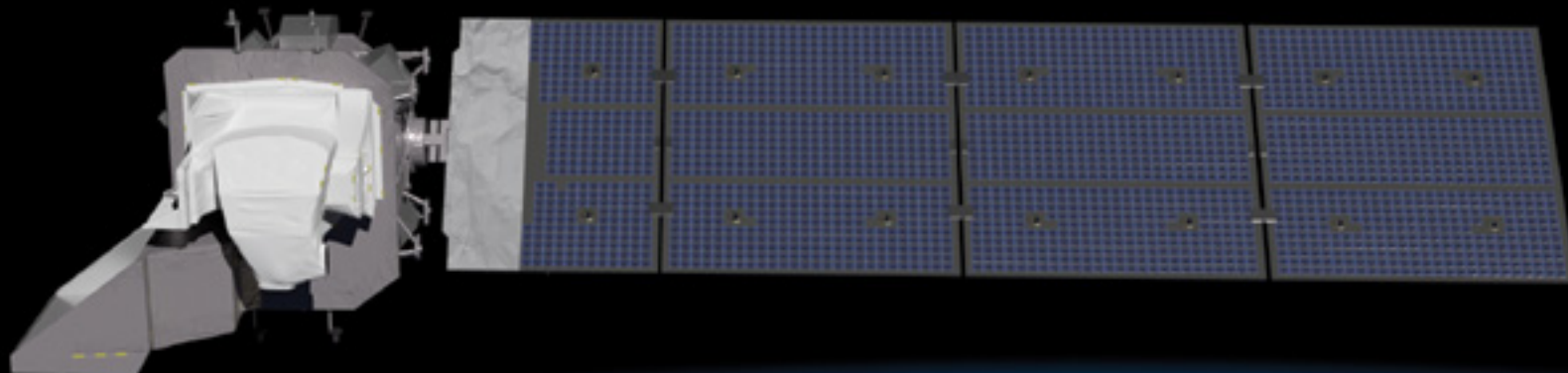
Apporter des réponses

Q Au fil des ans, je suis devenu très ami avec mon superviseur des ventes, George. Nous sommes sortis ensemble le week-end dernier avec nos épouses et avons passé un bon moment. J'ai remarqué, cependant, que George a utilisé la carte de crédit d'entreprise pour payer notre repas. Je lui en ai parlé plus tard, et il m'a répondu de ne pas m'inquiéter. Je me sens toujours mal à l'aise car je me demande si l'utilisation des fonds de la société était appropriée. Est-ce le cas ?

R Non, votre superviseur n'aurait pas dû utiliser une carte d'entreprise pour payer une dépense personnelle. La déclaration de fausses dépenses constitue une fraude et est interdite par le présent Code. Comme George est votre superviseur, vous devez utiliser le [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#) pour signaler le problème.

Q En tant qu'ingénieur affecté à un projet de recherche, je déclare toujours mes heures avec précision et selon le code d'imputation approprié. Récemment, mon supérieur m'a demandé de déclarer mes heures selon un code d'imputation différent, même s'il semble que ce soit pour un projet sur lequel je n'ai pas travaillé. Je suis réticent à pointer mes heures sous un autre code de projet. Que dois-je faire ?

R Vous devez demander des précisions à votre supérieur. Souvent, plusieurs codes d'imputation sont utilisés pour le même projet et le client peut préférer un autre code d'imputation. Toutefois, si vous pensez que l'on vous demande de pointer des heures pour un projet sur lequel vous ne travaillez pas, vous devez signaler le problème à un chef de service/projet, au [Service des ressources humaines](#), au [Service juridique](#), à l'[Équipe chargée de l'Intégrité des affaires](#) ou au [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#).



Valoriser nos actifs essentiels

- Nous protégeons la confidentialité et les données personnelles
- Nous préservons notre réputation
- Nous protégeons les informations confidentielles et exclusives
- Nous prévenons les délits d'initiés

Nous protégeons la confidentialité et les données personnelles

En tant que grande entreprise internationale, nous recueillons des données personnelles auprès de nos employés et de nos clients dans le cadre de nos activités. Lorsque nous protégeons les données et le droit à la confidentialité de nos parties prenantes, nous démontrons notre attachement à leur égard. Nous gagnons et maintenons également leur confiance, ce qui constitue la pierre angulaire de notre succès continu. Nous protégeons les données personnelles et les données qui sont essentielles à notre croissance. Nos mesures de protection à plusieurs niveaux protègent les actifs informationnels et garantissent la confidentialité et la sécurité des données personnelles et professionnelles de toutes nos parties prenantes, conformément aux lois en vigueur.

Comment nous protégeons la confidentialité et les données personnelles

- Nous veillons à ce que seuls les utilisateurs autorisés puissent accéder à nos systèmes informatiques
- Nous fournissons aux employés uniquement l'accès aux données nécessaires à leur travail
- Nous veillons à ce que les données KBR ne soient stockées que sur des dispositifs sécurisés et approuvés par KBR
- Nous n'ouvrons jamais de pièces jointes ou d'hyperliens douteux
- Nous collectons et sécurisons uniquement les données à caractère personnel (DCP) nécessaires à des fins professionnelles
- Nous respectons toutes les politiques et procédures en matière de confidentialité et de protection des données

Données personnelles

Les données personnelles peuvent se présenter sous de nombreuses formes. Voici quelques exemples :

- Nom complet
- Adresse du domicile
- Numéro de sécurité sociale
- E-mail personnel
- Numéro de permis de conduire
- Numéro de téléphone personnel
- Numéro de carte de crédit

Les données personnelles comprennent des informations uniques qui permettent d'identifier une personne en particulier. Toutefois, d'autres types d'informations, lorsqu'elles sont combinées, peuvent également constituer des données personnelles lorsqu'elles sont utilisées pour identifier une personne en particulier. Certains de ces autres types d'informations sont :

- Date et lieu de naissance
- Informations sur l'éducation
- Numéro de téléphone professionnel ou d'affaires
- Race et religion
- Informations médicales

Faites attention à tous ces types d'informations et veillez à en maintenir la sécurité.

Notre infrastructure de communication

KBR héberge une quantité considérable de données dans son infrastructure de communication, y compris des données personnelles. Nos ordinateurs, serveurs, appareils mobiles, logiciels et autres technologies nous aident à atteindre une grande variété d'objectifs commerciaux. Lorsque nous protégeons cette infrastructure, nous protégeons également toutes les données qu'elle contient.

Nous veillons à ce que tous nos systèmes de communication soient sûrs et sécurisés à tout moment. Cela signifie qu'il faut réparer ou remplacer les appareils obsolètes ou endommagés, appliquer toutes les mises à jour liées à la sécurité, utiliser des mots de passe stricts et d'autres protections sur site et hors site, et suivre tous les protocoles de transfert et de destruction des données.



En savoir plus
[Global Data Privacy Policy](#)
[Data Privacy and GDPR](#)

Nous préservons notre réputation

Au cours des cent dernières années, KBR s'est forgée une réputation de technologies et solutions innovantes. Pour protéger cette réputation et nos relations commerciales, nous communiquons comme une seule équipe. Nos parties prenantes méritent d'être informées de façon honnête et cohérente sur KBR et nos porte-parole désignés veillent à ce que nous puissions le faire. En outre, nous sommes toujours prudents lorsque nous mentionnons KBR sur les réseaux sociaux.

Comment nous préservons notre réputation

- Nous transmettons les demandes de renseignements externes vers le personnel approprié
- Nous ne présentons jamais nos opinions personnelles comme étant celles de KBR sur les réseaux sociaux ou via toute autre canal de communication
- Nous nous identifions nous-même en tant qu'employés de KBR si nous recommandons nos produits ou services
- Nous respectons le Code et les autres politiques de l'entreprise lors de l'utilisation des réseaux sociaux à des fins professionnelles ou lors de la formulation de commentaires sur l'entreprise en utilisant des comptes personnels ou professionnels
- Nous suivons la politique de KBR en matière de réseaux sociaux



Utilisation des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent un outil puissant de communication directe, de collecte d'informations et de création de liens. Nous avons recours aux réseaux sociaux pour partager notre message et notre vision et pour tenir les autres informés de nos innovations et de nos contributions.

Nous savons également que la communication en ligne peut être à la fois positive et négative. Nous faisons toujours attention à ce que nous publions sur KBR. Nous ne sommes jamais inexacts dans ce que nous publions et nous ne partageons pas d'informations confidentielles ou n'utilisons pas les réseaux sociaux d'une manière qui violerait la Politique relative aux réseaux sociaux de KBR. En outre, les réseaux sociaux ne doivent pas interférer avec nos responsabilités au sein de KBR. Nous ne permettons jamais que l'utilisation personnelle des réseaux sociaux constitue une distraction dans le cadre de notre travail.



En savoir plus
[Social Media Policy](#)

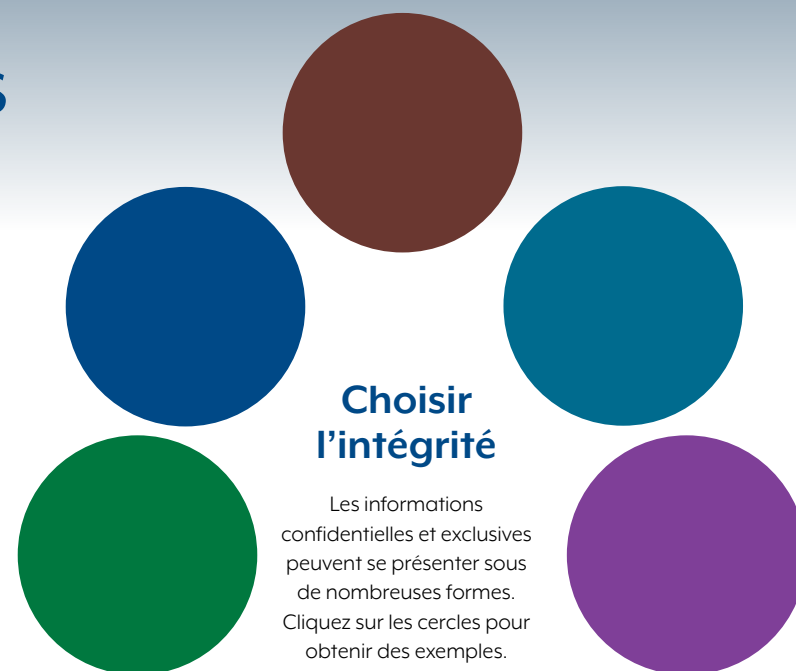
Nous protégeons les informations confidentielles et exclusives

Nos informations confidentielles et exclusives, y compris la propriété intellectuelle (PI), nous permettent de nous distinguer. Nous nous distinguons de nos concurrents par nos solutions révolutionnaires et nous devons protéger nos connaissances et nos innovations durement acquises. Ces actifs commerciaux nous aideront à continuer de servir nos clients et nos partenaires commerciaux tout au long de notre évolution.

Dans le cadre de notre emploi chez KBR, nous pouvons avoir accès à des informations confidentielles, les nôtres ou celles d'un partenaire commercial, y compris aux informations exclusives de nos clients. Nous ne négligeons jamais ces informations. Le partage non autorisé d'informations confidentielles et exclusives pourrait nuire à KBR et à ses clients ou favoriser nos concurrents.

Comment protéger les informations confidentielles et exclusives

- Ne jamais utiliser les informations confidentielles et exclusives de KBR ou de nos partenaires commerciaux, sauf sur autorisation
- Ne jamais divulguer les informations confidentielles et exclusives de KBR, ou celles d'un partenaire commercial, sans autorisation préalable
- Ne jamais prendre ou utiliser d'informations confidentielles ou exclusives de KBR ou de nos partenaires commerciaux lorsque vous quittez KBR
- Ne jamais utiliser d'informations confidentielles ou exclusives provenant d'emplois précédents pendant que vous travaillez chez KBR
- Respecter toutes les restrictions relatives aux droits d'auteur, aux brevets et aux marques déposées de KBR, ainsi que celles des autres
- Respecter toutes les conditions de licence lors de l'utilisation de ressources tierces telles que des logiciels d'entreprise
- Sécuriser tous les documents, données et appareils à l'aide de systèmes de verrouillage et de mots de passe efficaces
- Ne jamais discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics, tels que les ascenseurs et les cafés
- Veiller à ce que seul le personnel autorisé puisse accéder aux lieux de travail et accompagner tous les visiteurs
- Mettre en œuvre des mesures de protection appropriées lorsque vous travaillez en dehors du bureau, y compris à domicile
- Signaler rapidement toute violation des données ou de la sécurité



En savoir plus

[Critical Assets Management](#)

[Data/Document Classification and Management of Proprietary Information](#)

Nous prévenons les délits d'initiés

Nos informations commerciales stratégiques ne sont pas toujours immédiatement disponibles pour le public. En tant que société cotée en bourse, nous n'utilisons ni ne partageons jamais ces informations non publiques importantes à des fins personnelles. Nos partenaires commerciaux nous font également confiance pour protéger leurs informations et nous ne trahissons jamais cette confiance. Toute forme de délit d'initié, y compris les « tuyaux » ou le partage d'informations privilégiées, est illégale. Cela nuirait à notre réputation et pourrait entraîner de graves sanctions juridiques.

Comment nous prévenons les délits d'initiés

- Nous ne partageons jamais d'informations internes avec des personnes extérieures à KBR, y compris notre famille et nos amis
- Nous n'achetons ni ne vendons jamais des actions de KBR ou de toute autre société lorsque nous possédons des informations non publiques
- Nous ne partageons les informations privilégiées qu'avec les employés qui ont besoin de les connaître pour des raisons professionnelles
- Nous ne donnons jamais de « tuyaux » ni ne partageons des informations privilégiées avec une personne extérieure à KBR qui pourrait les utiliser pour acheter ou vendre des titres
- Nous ne tentons jamais de manipuler le prix des actions en diffusant de fausses informations



Informations privilégiées

Les informations non publiques importantes, ou informations privilégiées, peuvent prendre de nombreuses formes. De nombreuses informations non publiques finiront par être rendues publiques. Il s'agit d'une information « privilégiée » si elle n'est pas encore connue du public. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples :

- Les détails d'une fusion ou d'une acquisition à venir
- Les dividendes spéciaux
- Le lancement d'un nouveau produit ou des informations non publiques sur de nouveaux projets
- Les résultats financiers de KBR
- Des informations sur des litiges en cours
- Les conclusions d'une enquête ou d'un audit
- Des informations non publiques importantes sur d'autres sociétés, y compris nos clients, dont nous pouvons prendre connaissance dans le cadre de nos fonctions au sein de KBR

Tenir nos engagements dans la transparence

- Nous travaillons de manière éthique et transparente avec les clients gouvernementaux
- Nous travaillons de manière éthique avec les fournisseurs et les tiers
- Nous tenons des registres et des comptes exacts

Nous travaillons de manière éthique et transparente avec les clients gouvernementaux

Nous avons le privilège de fournir des solutions au gouvernement américain et à d'autres gouvernements à travers le monde. Nous comprenons que le travail gouvernemental implique d'assumer des responsabilités particulières et de respecter des obligations légales et éthiques, et nous les acceptons entièrement. Nos normes élevées d'intégrité s'appliquent à tous nos clients, mais nous veillons tout particulièrement à honorer les obligations financées par des fonds publics. KBR respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière de passation de marchés publics. Le non-respect de ces lois et réglementations pourrait compromettre la passation des marchés publics actuels et futurs.

Comment nous travaillons de manière éthique et transparente avec les clients gouvernementaux

- Nous respectons pleinement tous nos engagements
- Nous partageons de manière transparente tous les aspects d'un contrat, y compris les coûts et les calendriers, si nécessaire
- Nous gérons correctement les contrats et assurons une surveillance adéquate de l'exécution des travaux
- Nous n'offrons jamais quelque chose de valeur à un fonctionnaire ou à un employé d'un organisme public, en violation des lois et réglementations en vigueur
- Nous tenons et présentons des dossiers exacts et véridiques, notamment en ce qui concerne la déclaration des heures de travail
- Nous ne soumettons jamais de fausses réclamations, de fausses déclarations ou de fausses représentations aux clients ou sur tout document gouvernemental
- Nous participons à toutes les formations obligatoires en ce qui concerne la passation des marchés publics
- Nous respectons toutes les lois, politiques et procédures relatives aux marchés publics
- Nous nous assurons que tous les employés, fournisseurs et sous-traitants de KBR connaissent et respectent le Code de conduite et le Code de conduite des fournisseurs de KBR



En savoir plus

[Contractor Code of Business Ethics
and Conduct Compliance Policy](#)



Nous travaillons de manière éthique avec les fournisseurs et les tiers

Nous créons une valeur exceptionnelle et durable pour toutes nos parties prenantes. Pour garantir que nous ne compromettons jamais cet engagement, nous travaillons avec des fournisseurs et des tiers qui partagent nos normes élevées. Nous recherchons toujours le meilleur rapport qualité-prix lorsque nous établissons et entretenons des relations commerciales, sans compromettre notre intégrité. Pour protéger notre réputation de qualité et d'intégrité, nous faisons preuve à la fois d'équité et de rigueur dans nos relations avec les fournisseurs et les tiers.

Comment nous travaillons de manière éthique avec les fournisseurs et les tiers

- Nous traitons tous les fournisseurs et les tiers de manière équitable, quelle que soit la valeur commerciale de la relation
- Nous recherchons des fournisseurs et des tiers qui partagent nos valeurs et qui nous aident à atteindre nos objectifs commerciaux
- Nous sélectionnons les fournisseurs et les tiers sur la base de critères objectifs, tels que le prix, la qualité, la disponibilité et l'excellence technique
- Nous communiquons ouvertement et honnêtement pour résoudre les problèmes commerciaux qui peuvent survenir
- Nous nous assurons que nos fournisseurs et partenaires tiers font preuve d'éthique, respectent la loi et se conforment à notre Code de conduite des fournisseurs



En savoir plus

[KBR Supplier Code of Conduct](#)

[Procurement and Supply Chain Management](#)

Nous tenons des registres et des comptes exacts

La tenue de registres et de comptes exacts et avec intégrité nous permet de planifier l'avenir et rassure nos parties prenantes. Les investissements et les décisions stratégiques dépendent de registres et de comptes soigneusement tenus, tout comme du respect de la loi. En tant que société cotée en bourse, nous sommes tenus de fournir des registres exacts et en temps voulu aux investisseurs et aux organismes gouvernementaux, conformément aux lois et réglementations des pays dans lesquels nous travaillons.

Comment nous tenons des registres et des comptes exacts

- Nous maintenons un système de contrôles comptables internes suffisant pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers
- Nous respectons les principes comptables généralement reconnus, les exigences légales et tous les contrôles internes
- Nous tenons les comptes, les rapports et les reçus de manière honnête et sans exagération
- Nous nous assurons que tous les documents comptables, y compris tous les paiements, reflètent de manière exacte et correcte les transactions et la disposition des actifs de la société
- Nous nous assurons que toutes les transactions sont autorisées conformément à nos politiques et procédures et qu'elles sont étayées par des documents qui permettent de vérifier la validité de la transaction
- Nous enregistrons tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de manière complète et en temps opportun, notamment en ce qui concerne les états financiers, les rapports et les données préparés pour ou dans le cadre des rapports internes, publics et réglementaires
- Nous ne constituons jamais de fonds ou d'actifs secrets ou non enregistrés
- Nous signalons toute préoccupation relative à des documents inexacts ou fallacieux à l'audit interne, au directeur de la comptabilité, au [Service juridique](#), à l'[Équipe chargée de l'Intégrité des affaires](#) ou au [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#)
- Nous respectons toutes les lois et réglementations en vigueur, notamment la loi Sarbanes-Oxley, la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger et toute réglementation applicable en matière de lutte contre la corruption ou le blanchiment d'argent



En plus des documents financiers, les documents de l'entreprise peuvent se présenter sous de nombreuses formes. Voici quelques mesures à prendre :

- E-mails, lettres, mémorandums, messages sur les réseaux sociaux, SMS et autres formes de correspondance
- Politiques et procédures
- Contrats
- Rapports, analyses, formules, calendriers et présentations
- Dossiers du personnel

Lors de la gestion de nos documents, nous suivons notre calendrier de conservation des dossiers. Les dossiers sont conservés pendant des périodes déterminées pour permettre un accès en cas de besoin. En outre, nous respectons toutes les obligations légales en matière de conservation des dossiers de l'entreprise lorsque cela est nécessaire.



En savoir plus

[Content and Records Management Policy](#)



Accorder de la valeur à nos communautés

- Nous construisons un avenir durable
- Nous respectons les droits humains
- Nous nous engageons auprès de nos communautés



Nous construisons un avenir durable

Chez KBR, le développement durable est fondamental pour toutes nos activités. Il guide notre approche pour soutenir nos communautés, notre personnel et notre planète pour les générations futures. Nous nous efforçons continuellement de développer de nouvelles technologies innovantes qui profitent à notre planète. Nos solutions durables et positives pour le climat, telles que notre technologie de recyclage des plastiques, contribuent à créer des économies circulaires et nous permettent d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs de développement durable. Chaque projet et activité commerciale représente une occasion de lutter contre le changement climatique et pour la protection et la régénération de l'environnement.

Comment nous construisons un avenir durable

- Nous nous engageons à prendre des initiatives ciblées fondées sur des données scientifiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Nous participons au Pacte mondial des Nations unies
- Nous réduisons les impacts négatifs sur l'environnement tout en soutenant la régénération
- Nous intégrons les piliers environnementaux et sociaux au cœur de la culture de KBR



En savoir plus

[Global Sustainability Policy](#)

[Global Environmental Policy](#)

[KBR Sustainability Pillar Commitments](#)

[KBR Zero Harm](#)

[KBR Sustainability](#)



Nous respectons les droits humains

En tant qu'entreprise mondiale, KBR respecte et fait appliquer les normes les plus élevées en matière de droits humains et ne tolère aucune forme de violation des droits humains. Nous reconnaissons que la traite des êtres humains, l'esclavage moderne et le travail des enfants constituent des crimes odieux. Comme nous avons des milliers de fournisseurs dans des centaines de pays, nous prenons des mesures pour garantir le respect des droits humains partout où nous faisons affaires. Attacher de l'importance aux personnes veut dire protéger la dignité humaine dans toutes nos communautés.

Comment nous respectons les droits humains

- Nous veillons à ce que tous les employés de KBR bénéficient d'horaires et de rémunérations équitables et appropriés pour travailler dans des conditions sûres
- Nous effectuons une diligence de contrôle pour nous assurer que les fournisseurs et les tiers respectent les normes de travail équitables et les droits humains
- Nous ne recourons jamais au travail des enfants ou au travail forcé, où que ce soit dans le monde
- Nous ne faisons appel qu'à des agences d'emploi et de recrutement tierces de bonne réputation
- Nous signalons rapidement toute violation potentielle des droits humains au [service d'assistance téléphonique en matière d'éthique](#), à l'[Équipe chargée de l'intégrité des affaires](#) ou au [Service juridique](#)
- Nous respectons toutes les lois, politiques et procédures en vigueur et nous nous efforçons de protéger la dignité humaine



En savoir plus

[Global Human Rights Policy](#)

[Trafficking in Persons Policy](#)

Nous nous engageons auprès de nos communautés

Chez KBR, nous pensons qu'il relève de notre responsabilité de constituer une force positive de changement dans le monde. Nous avons le devoir de créer une valeur sociale et de contribuer au bien-être des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Par la poursuite de notre mission, nous avons toujours cherché à créer un monde meilleur et plus sûr pour tous.

Comment nous nous engageons auprès de nos communautés

- Nous faisons du bénévolat et participons à des activités caritatives
- Nous nous efforçons d'avoir un impact positif durable sur les communautés locales où nous travaillons, par la collaboration, la consultation et la communication
- Nous adhérons à nos procédures de lutte contre la corruption lorsque nous donnons des fonds ou faisons des contributions au nom de KBR
- Nous gérons les efforts d'engagement communautaire de manière à ce qu'ils soient conformes à notre éthique et à nos responsabilités professionnelles

Redonner à nos communautés

Depuis 2007, KBR a versé près de 20 millions de dollars au profit de causes caritatives dans le monde entier. Notre personnel a fait don de vêtements et de fournitures scolaires à des enfants défavorisés, a collecté des milliers de dollars pour offrir des cadeaux de Noël aux personnes dans le besoin et a contribué à nettoyer des cours d'eau et des plages dans le monde entier. Ce ne sont là que quelques exemples des nombreuses façons dont notre personnel est au cœur de tout ce que nous faisons.

Participer à la vie politique

Nous avons tous le droit de participer au processus politique. Un système politique ouvert permet de créer une société plus équitable. Lorsque nous participons à la politique, nous :

- respectons toujours les lois applicables en matière d'influence politique et de contributions aux campagnes électorales
- précisons toujours que nos opinions ne sont pas celles de KBR
- ne laissons jamais nos activités politiques interférer avec nos responsabilités professionnelles
- faisons jamais pression sur nos collègues pour qu'ils adhèrent à nos causes politiques
- ne faisons jamais de contributions politiques au nom de KBR sans autorisation préalable



Ressources et rapports

Ressources et rapports

En tant que UN KBR, nous sommes unis autour d'un objectif commun : réaliser en toute sécurité n'importe quel projet, à n'importe quel moment, dans n'importe quel environnement, pour le bénéfice de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés et des communautés que nous servons. Notre Code nous donne les directives dont nous avons besoin pour atteindre le succès avec intégrité. Pour plus d'informations ou de conseils, consultez les ressources ci-dessous.

Ressources générales

- [Équipe chargée de l'Intégrité des affaires](#)
- [Service juridique](#)
- [Services d'audit comptable](#)
- [Service des ressources humaines](#)
- [Santé, sécurité, sûreté et environnement](#)
- [Développement durable de l'entreprise](#)



Ressources de signalement

- Service d'assistance téléphonique en matière d'éthique
 - Site Web :
 - www.ethics.kbr.com
 - Téléphone :
 - États-Unis : (800) 461-9330
 - Royaume-Uni : 0808 189 1053
 - Les numéros de téléphone à contacter dans tous les autres pays sont indiqués sur www.ethics.kbr.com
 - Envoyez le message « Report » (Signalement) par SMS au 832-479-1340 (disponible aux États-Unis uniquement)
- E-mail
 - FHOUKBR – CODE
 - fhoukbrcode@kbr.com
- Courrier
 - Le Directeur de l'Intégrité des affaires, KBR, Inc.
 - P.O. Box 2464, Houston, TX 77252-2464 USA





Apporter des solutions, changer le monde.SM